



Ville de  
Rivière-du-Loup



S'ENGAGER  
POUR UN FUTUR STIMULANT  
RIVIÈRE-DU-Loup

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

### Rivière-du-Loup veut encadrer la consommation de cannabis sur son territoire

**Rivière-du-Loup, le 25 septembre 2018** – Le conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Loup présentait ce lundi, en séance publique, un projet de règlement visant à encadrer les lieux de consommation de cannabis sur le territoire, comme l'ont fait de nombreuses autres villes du Québec. Il invite maintenant les citoyens à s'exprimer sur les restrictions proposées, au plus tard le 2 octobre, 16 h.

Plus précisément, le projet de règlement entend interdire la consommation de cannabis, d'avoir à la vue ou d'exhiber du cannabis ainsi que ses préparations ou dérivés, dans les voies publiques, trottoirs, rues, stationnements publics, parcs, places et tout autre endroit public de la ville, en plus des endroits et lieux interdits à la *Loi encadrant le cannabis*. De plus, le projet de loi modifie l'article 16 - *Facultés affaiblies* déjà présent au règlement existant, pour y ajouter une mention précise sur le cannabis : « Il est interdit à toute personne d'avoir les facultés affaiblies par l'alcool, la drogue, *y compris le cannabis*, ou toute autre substance dans un endroit public. »

« Afin d'assurer une saine cohabitation entre les consommateurs et les non-consommateurs de cannabis, nous avons décidé d'appliquer exactement les mêmes restrictions que celles de la consommation d'alcool et de tabac sur le territoire. À titre d'exemple, il ne sera pas plus autorisé de consommer du cannabis qu'il n'est permis de boire de l'alcool sur le trottoir ou de fumer la cigarette dans nos parcs » résume la mairesse de Rivière-du-Loup, Mme Sylvie Vignet.

#### À vous la parole!

Les citoyens sont maintenant invités à transmettre leurs commentaires sur le projet de loi tel que présenté, via l'un ou l'autre des moyens habituels pour contacter la Ville :

- Site web : [VilleRDL.ca](http://VilleRDL.ca), section spécifique en page d'accueil, lien « Nous joindre » ou clavardage
- Courriel : [ville@villerdl.ca](mailto:ville@villerdl.ca)
- [www.facebook.com/villerdl](http://www.facebook.com/villerdl), messagerie privée ou commentaires sous la publication liée au cannabis
- Application pour téléphone intelligent VilleRDL
- Téléphone : 418 867-6700

...2

Le projet de loi est également disponible en version intégrale en ligne. Il est également possible d'en récupérer une copie imprimée à l'accueil de l'hôtel de ville, sur les heures d'ouverture, au 65, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Finalement, la légalisation du cannabis qui entre en vigueur le 17 octobre prochain commande également aux employeurs de prévoir l'adaptation de certaines règles de conduite. La Ville de Rivière-du-Loup a opté pour l'approche préventive. Des formations spécialisées sont en cours auprès de l'ensemble des employés municipaux, pour mieux connaître les enjeux liés à la légalisation et l'application d'une politique de tolérance zéro pour la consommation durant l'exercice de ses fonctions.

- 30 -

Source : Karine Plourde, conseillère  
Service des communications  
418 867-6611